



Charte de mobilisation pour la rénovation énergétique des copropriétés : les syndicats professionnels de Marseille et sa région s'engagent !

Marseille, le 29 mai 2015

A l'occasion de la journée des Conseils Syndicaux organisée par l'UNIS, le Plan Bâtiment Durable a recueilli de nouvelles signatures de sa charte de mobilisation des syndicats professionnels en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés.

C'est ainsi devant plusieurs centaines de personnes, et en présence de Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, qu'une trentaine de syndicats se sont engagés à promouvoir les enjeux de la transition énergétique et la réalisation d'audits énergétiques ambitieux à l'occasion des prochaines assemblées générales de copropriété.

Avec plus de 8,5 millions de logements en copropriété, dont plus d'un million en région PACA, la rénovation énergétique de ce segment du parc résidentiel constitue l'un des prochains enjeux du plan de performance énergétique des bâtiments. Elle participe à l'amélioration globale de la qualité et du cadre de vie en ville, l'un des sujets évoqués le matin même à l'occasion du comité interministériel de Marseille.

Un engagement régional pour la performance énergétique des copropriétés

Lancée le 24 mars 2015 à Paris, la charte de mobilisation pour la rénovation énergétique des copropriétés destinée aux syndicats professionnels a été signée ce jour par de nouveaux acteurs, originaires de Marseille et de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette signature s'est organisée sous l'impulsion des fédérations locales de l'UNIS et de la FNAIM, en présence de nombreux acteurs institutionnels.

Cette déclinaison régionale donne une nouvelle envergure à cette charte de mobilisation et traduit l'engagement de la filière sur l'ensemble du territoire.

Une démarche volontaire d'information et d'action pour la rénovation énergétique des copropriétés

Par la signature de cette charte, les signataires déclarent s'engager dans un processus volontaire et coordonné afin de favoriser la rénovation énergétique des immeubles collectifs en copropriété.

Les syndicats professionnels s'engagent à rechercher une amélioration globale de la copropriété en s'appuyant sur le levier de la rénovation énergétique de l'immeuble et en allant, chaque fois que possible, au-delà des strictes obligations réglementaires.

A travers cette charte, les signataires déclarent d'une part, s'engager à se former, à porter vis-à-vis des syndicats de copropriétaires le discours en faveur de la rénovation énergétique et de l'amélioration générale de la copropriété, à proposer de manière anticipée la réalisation des audits énergétiques ou DPE collectifs obligatoires, et d'autre part, à informer les copropriétaires de nature à anticiper cette obligation d'un an, c'est-à-dire de la mettre en œuvre courant 2015.

Les signataires s'engagent également à promouvoir la réalisation d'audits énergétiques, notamment dans les copropriétés pour lesquelles la loi prévoit simplement la réalisation d'un DPE collectif.

L'ensemble de ces engagements sera suivi par le Plan Bâtiment Durable.

De nouvelles signatures à Lyon et à Caen sont prévues dans les prochains jours.



Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité salue la signature de la charte de mobilisation des acteurs professionnels en faveur de la rénovation énergétique des logements en copropriété.

L'intervention sur les copropriétés dégradées, présentée lors du comité interministériel de la métropole Aix-Marseille-Provence est un enjeu majeur en termes de cohésion sociale. Nous devons favoriser la rénovation énergétique de l'ensemble des copropriétés pour éviter leur dégradation, et améliorer le cadre de vie et le pouvoir d'achat de leurs habitants.

En effet, la rénovation énergétique de l'habitat doit contribuer à la transition énergétique de notre société et maintenir un parc de logements de qualité répondant aux besoins des ménages. Aujourd'hui, avec 8.5 millions de logements collectifs en copropriété, les enjeux de rénovation sont particulièrement importants, alors même que les décisions de travaux sont plus difficiles à prendre étant donné le grand nombre de propriétaires.

La formation et l'implication des professionnels, et notamment des syndicats, est essentielle. Ils doivent accompagner les copropriétaires dans leur prise de décision et contribuer à faciliter et accélérer les travaux.

Cette charte de mobilisation, initiée sous l'impulsion du Plan Bâtiment Durable et des fédérations locales de l'UNIS et de la FNAIM, est une étape nécessaire et stratégique dans la stratégie de rénovation énergétique du parc de logements existants.



[Télécharger](#) la charte de mobilisation des syndicats professionnels pour la rénovation énergétique des copropriétés

Contact presse

Anne-lise Deloron

01 40 81 33 05 / 06 59 46 99 00

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr

www.planbatimentdurable.fr

